

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 11 décembre 2018

18h30 à Chabeuil

Etaient présent(e)s : Mesdames GENTIAL (arrivée à 19h07), JUNG, LAMBERT, MOURIER (arrivée à 18h48), ROSSI, et Messieurs ANGELI, BANDE, BONNET, BRARD, BRET, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DELOCHE, GAUTHIER, LARUE, PERTUSA (départ à 19h38), PRELON, REVOL, ROUYEYROL, SOULIGNAC (départ à 19h42), VALETTE, VALLON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames CHOVIN, GIRARD (pouvoir à M. SOULIGNAC), JAUBERT, ROGER D'ALBERT BANCEL, THORAVAL (pouvoir à M. PRELON), Messieurs CHAUVIN, COULMONT, DARD (pouvoir à M. BRUNET), DUBAY (pouvoir à M. BRET), LABADENS, LUNEL (pouvoir à M. CARDI), PRADELLE (pouvoir à M. BONNET), ROLLAND (pouvoir à M. BRARD), SIEGEL (pouvoir à M. REVOL), VASSY

Etaient absent(e)s : Mme BICHON LARROQUE, MM. AVOUAC, BARD, PONTON.

Nombre de membres en exercice : 44, représentant 44 voix.

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 23, représentant 23 voix.

Nombre de pouvoirs à l'ouverture de la séance : 8, représentant 8 voix.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 12 juin 2018
2. Ressources humaines – Actualisation du tableau des effectifs
3. Indemnité du trésorier pour l'exercice 2018
4. Contrat vert et bleu
 - 4.1 Bilan à mi-parcours et perspectives 2019
 - 4.2 Demande de subvention auprès de la Région pour la tranche 2 de l'action A1 « Intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme »
5. Conseil de développement – Bilan d'activité 2018 et projet de convention de portage administratif par le syndicat
6. Projet d'étude de variantes du tracé de la déviation de St-Péray/Cornas et de leur raccordement au futur pont de franchissement du Rhône
7. Débat d'Orientaion Budgétaire 2019

Questions diverses

Pascal PERTUSA, Maire de la commune de Chabeuil accueille les participants.

Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint ouvre la séance à 18h32.

Lionel BRARD donne lecture de la liste des délégués excusés dont certains représentés par des pouvoirs.

Franck SOULIGNAC est désigné secrétaire de séance.

Lionel BRARD expose les décisions en matière d'urbanisme prises par le bureau depuis le précédent comité syndical. Il rappelle qu'un certain nombre d'éléments issus des avis du syndicat mixte sont recueillis dans le rapport d'activité annuel donnant ainsi une vision de la doctrine qui se constitue au cours de la mise en œuvre su SCoT. Certaines pistes d'amélioration apparaissent ainsi en amont d'une évolution

du SCoT, par exemple le développement de campings vis-à-vis des enveloppes urbaines repérées par le SCoT : un groupe de travail sera mis en place sur cette thématique.

1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical 12 juin 2018

En l'absence de remarque, le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 12 juin dernier.

2. Ressources humaines – Actualisation du tableau des effectifs

Par sa délibération du 12 juin dernier, le comité syndical a créé un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe. Après l'avis positif de la CAP, l'agent concerné ayant été nommé dans ce grade, il convient de supprimer le poste de rédacteur 2^{ème} classe resté vacant et d'actualiser le tableau des effectifs en conséquence.

Mise aux voix :

Pour : 23 délégués et 8 pouvoirs soit 31 voix

Mesdames JUNG, LAMBERT, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BONNET (pouvoir de M. PRADELLE), BRARD (pouvoir de M. ROLLAND), BRET (pouvoir de M. DUBAY), BRUNET (pouvoir de M. DARD), CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DELOCHE, GAUTHIER, LARUE, PERTUSA, PRELON (pouvoir de Mme THORAVALL), REVOL (pouvoir de M. SIEGEL), ROUYEYROL, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE, VALLON.

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le tableau des effectifs

Arrivée de Marlène MOURIER à 18 heures 48.

3. Indemnité du trésorier pour l'exercice 2018

Christian GAUTHIER indique que M. le Comptable des finances publiques de Valence agglomération a informé le Président du syndicat mixte de son départ à la retraite au 1er octobre 2018. Il sollicite l'attribution de l'indemnité de conseil pour une partie de l'exercice 2018.

Mise aux voix :

Pour : 24 délégués et 8 pouvoirs soit 32 voix

Mesdames JUNG, LAMBERT, MOURIER, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BONNET (pouvoir de M. PRADELLE), BRARD (pouvoir de M. ROLLAND), BRET (pouvoir de M. DUBAY), BRUNET (pouvoir de M. DARD), CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DELOCHE, GAUTHIER, LARUE, PERTUSA, PRELON (pouvoir de Mme THORAVALL), REVOL (pouvoir de M. SIEGEL), ROUYEYROL, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE, VALLON.

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le versement de l'indemnité au trésorier pour une partie de l'exercice 2018.

4. Contrat vert et bleu

4.1 Bilan à mi-parcours et perspectives 2019

4.2 Demande de subvention auprès de la Région pour la tranche 2 de l'action A1 « Intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme »

Jean-Louis BONNET présente le bilan à mi-parcours du Contrat vert et bleu et rappelle la tenue du comité de pilotage du 18 décembre dernier.

Puis il présente la demande de subvention auprès de la Région pour la tranche 2 de l'action A1 « Intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme ».

Stéphane CHANTEPY remarque que les montants du plan de financement pour la tranche 2 de l'action A1 ne sont pas les mêmes entre la note préparatoire au comité syndical et le power point présenté en séance. Jean-Louis BONNET précise qu'il s'agit effectivement d'une rectification, suite à correction des calculs réalisés pour ce plan de financement : la version finale est bien celle du power point, soumise à délibération.

Mise aux voix :

Pour : 24 délégués et 8 pouvoirs soit 32 voix

Mesdames JUNG, LAMBERT, MOURIER, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BONNET (pouvoir de M. PRADELLE), BRARD (pouvoir de M. ROLLAND), BRET (pouvoir de M. DUBAY), BRUNET (pouvoir de M. DARD), CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DELOCHE, GAUTHIER, LARUE, PERTUSA, PRELON (pouvoir de Mme THORAVAL), REVOL (pouvoir de M. SIEGEL), ROUYEYROL, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE, VALLON.

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical approuve le plan de financement et autorise la demande de subvention à l'unanimité

5. Conseil de développement – Bilan d'activité 2018 et projet de convention de portage administratif par le syndicat

Franck SOULIGNAC présente le bilan de l'activité de l'année en cours ainsi que le projet de convention de portage administratif par le syndicat. Il rappelle que l'assemblée plénière du 26 septembre a permis au Codev d'adopter son règlement intérieur et que celui-ci permet la réunion de formations territoriales attaché à chaque EPCI. Il indique également que le bureau et le président du Codev ont été élus à cette occasion. Le Codev est depuis au travail avec l'appui d'un chargé de mission à temps partiel et a, d'ores et déjà, sélectionné 7 thèmes de travail potentiels.

Lionel BRARD réaffirme l'objectif d'atteindre une parité et une diversité du Codev. Il encourage les personnes associées à garder cet objectif en tête lors de la nomination des membres.

Lionel BRARD rappelle que le Conseil de développement peut s'autosaisir ou peut-être saisi par un des EPCI ou le SM SCoT pour se pencher sur un sujet relatif au développement du territoire. Il sollicite le conseil sur la remontée de sujets de travail en adéquation avec les missions du syndicat. Il cite par exemple le thème de la nouvelle agriculture. De son côté, le Codev a indiqué qu'il est attachés aux questions de changements auxquels les territoires doivent se préparer : climatique ou encore alimentaire.

Franck SOULIGNAC rappelle que le syndicat mixte porte administrativement le conseil de développement sans qu'il en coûte un euro de plus aux EPCI puisque les frais afférents sont pris en charge via leurs participations annuelles au budget du syndicat. Ce portage est effectif via une convention passée avec les EPCI et qu'il convient d'actualiser.

Lionel BRARD ajoute que le site internet du syndicat mixte contient un espace dédié au Conseil de développement. Enfin il rappelle que le support des coûts liés au Conseil de développement ne permet pas au syndicat mixte de réduire son budget pour la deuxième année consécutive comme cela avait été initialement souhaité.

Arrivée de Dominique GENTIAL à 19 heures 07

Mise aux voix :

Pour : 25 délégués et 8 pouvoirs soit 33 voix

Mesdames GENTIAL, JUNG, LAMBERT, MOURIER, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BONNET (pouvoir de M. PRADELLE), BRARD (pouvoir de M. ROLLAND), BRET (pouvoir de M. DUBAY), BRUNET (pouvoir de M. DARD), CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DELOCHE, GAUTHIER, LARUE, PERTUSA, PRELON (pouvoir de Mme THORAVAL), REVOL (pouvoir de M. SIEGEL), ROUVEYROL, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE, VALLON.

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la convention de portage administratif du Conseil de développement du Grand Rovaltain par le syndicat.

6. Projet d'étude de variantes du tracé de la déviation de St-Péray/Cornas et de leur raccordement au futur pont de franchissement du Rhône

Michel BRET rappelle que le syndicat a affiché de nouveaux franchissements du Rhône et de l'Isère dans le DOO comme des éléments essentiels du développement territorial et y a indiqué leur positionnement.

Ces orientations ont donné lieu à une étude pour trois franchissements dont celui sur le Rhône au nord de Bourg-lès-Valence. Côté rive droite, la CC Rhône Crussol détient la maîtrise d'ouvrage déléguée de la déviation St-Péray/Guilherand en cours de réalisation. Les tracés de la phase 2 de cette voirie (tronçon nord) et du raccordement de cette voirie à la RD 86, arrêté au niveau des limites communales entre St Péray et Cornas, nécessitent d'être questionnés au regard de leur connexion avec le futur franchissement du Rhône afin d'envisager toutes les hypothèses avant décision.

Ainsi, le principe de franchissement acté par le SCOT, incluant tous les modes de déplacement et en lien avec une meilleure affectation des ponts existants en faveur des modes alternatifs et de la décongestion des centres-villes donne un rôle central au syndicat mixte pour porter une étude permettant d'envisager toutes les hypothèses de tracé et leurs avantages et contraintes. Cette étude serait cofinancée par la CC Rhône Crussol et le CD 07.

Michel BRET présente le projet de cahier des charges de l'étude.

Dominique GENTIAL souligne que sur le secteur de Bourg-lès-Valence le franchissement du Rhône est un enjeu fort pris en compte dans le PLU actuellement en fin de période d'enquête publique. Elle souhaite que l'étude à conduire s'intéresse également à la partie drômoise du débouché afin d'avancer au même rythme sur les deux rives.

Lionel BRARD rappelle que l'étude d'opportunité conduite par le SM SCoT a déjà étudié les hypothèses de débouché du pont côté drômois. Il indique que le SM SCoT ne peut pas se substituer aux futurs maîtres d'ouvrage des franchissements et que c'est à eux qu'il appartient de définir le scénario à privilégier.

Dominique GENTIAL souligne que le CD 26 devrait prendre sa part aux nécessaires réflexions.

Michel BRET indique que des échanges sont engagés entre les deux départements au sujet des franchissements sur l'ensemble de l'axe du Rhône.

Départ de Pascal PERTUSA à 19 heures 35.

Lionel BRARD rappelle que le syndicat poursuit son rôle d'accompagnateur des différents projets de franchissements et l'étude proposée ce jour peut permettre d'améliorer la connaissance des besoins des territoires.

Jean-Pierre CARDI s'interroge sur la possibilité d'autres emplacements pour le franchissement et estime que le délai de réalisation d'un tel ouvrage est sans doute lointain.

Michel BRET rappelle qu'un franchissement au nord de Cornas a été étudié mais que le gabarit nécessaire pour la navigation, la réduction du report de trafic estimé et les conditions d'insertion complexes en rive droite le rendent moins favorable. L'emplacement envisagé dans l'étude au niveau du barrage lui confère un vrai rôle pour la multimodalité et pour les échanges des deux rives du pôle valentinois avec le reste du territoire.

Il précise que l'étude d'opportunité a montré que sans nouveau franchissement, les conditions de circulation tous modes seront très difficiles à échéance 2040.

Mise aux voix :

Pour : 24 délégués et 8 pouvoirs soit 32 voix

Mesdames GENTIAL, JUNG, LAMBERT, MOURIER, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BONNET (pouvoir de M. PRADELLE), BRARD (pouvoir de M. ROLLAND), BRET (pouvoir de M. DUBAY), BRUNET (pouvoir de M. DARD), CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DELOCHE, GAUTHIER, LARUE, PRELON (pouvoir de Mme THORAVAL), REVOL (pouvoir de M. SIEGEL), ROUVEYROL, SOULIGNAC, VALETTE, VALLON.

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le cahier des charges de l'étude de variantes du tracé de la déviation de St-Péray/Cornas et de leur raccordement au futur franchissement du Rhône et autorise le président à signer une convention avec la communauté de communes Rhône Crussol fixant les modalités de pilotage de l'étude et de son financement.

Départ de Franck SOULIGNAC à 19 heures 42

Jean-Louis Bonnet est désigné secrétaire de séance.

7. Débat d'Orientation budgétaire 2019

Christian GAUTHIER expose les éléments contenus dans le rapport d'orientation budgétaire qui a été adressé aux membres.

Mise aux voix :

Pour : 23 délégués et 7 pouvoirs soit 30 voix

Mesdames GENTIAL, JUNG, LAMBERT, MOURIER, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BONNET (pouvoir de M. PRADELLE), BRARD (pouvoir de M. ROLLAND), BRET (pouvoir de M. DUBAY), BRUNET (pouvoir de M. DARD), CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DELOCHE, GAUTHIER, LARUE, PRELON (pouvoir de Mme THORAVAL), REVOL (pouvoir de M. SIEGEL), ROUVEYROL, VALETTE, VALLON.

Contre : 0

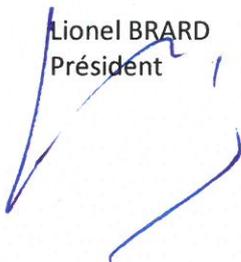
Absentions : 0

Le Comité syndical prend acte du débat d'orientation budgétaire tenu sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, Lionel BRARD lève la séance à 19 heures 55.

Le prochain comité syndical aura lieu le 7 février 2019.

Lionel BRARD
Président



Franck SOULIGNAC
Secrétaire de séance



Jean-Louis BONNET
Secrétaire de séance

